



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question écrite n° 127225

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la proposition du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe visant à établir, aux niveaux européen, national et local, des mécanismes permettant de consulter les représentants et les communautés roms de manière directe et franche et de dialoguer d'égal à égal. Selon le commissaire aux droits de l'Homme, les roms, qu'ils soient citoyens du pays dans lequel ils vivent, déplacés ou migrants, sont plus défavorisés que tout autre groupe en Europe dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du logement et de la participation politique. Il espère de cette mesure la prévention des incompréhensions et un meilleur respect du droit et des droits dans leur ensemble. Elle lui demande ce qu'il pense de cette mesure et si notre pays entend participer à sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127225

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 902

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)